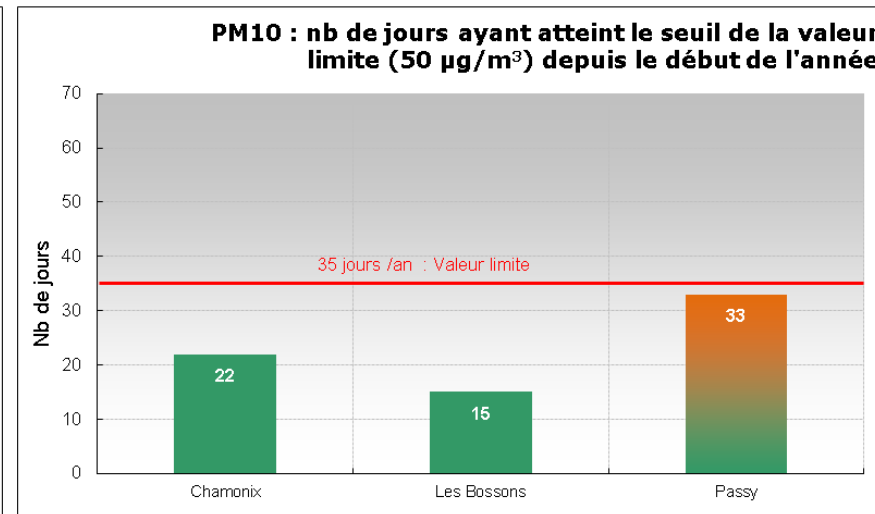
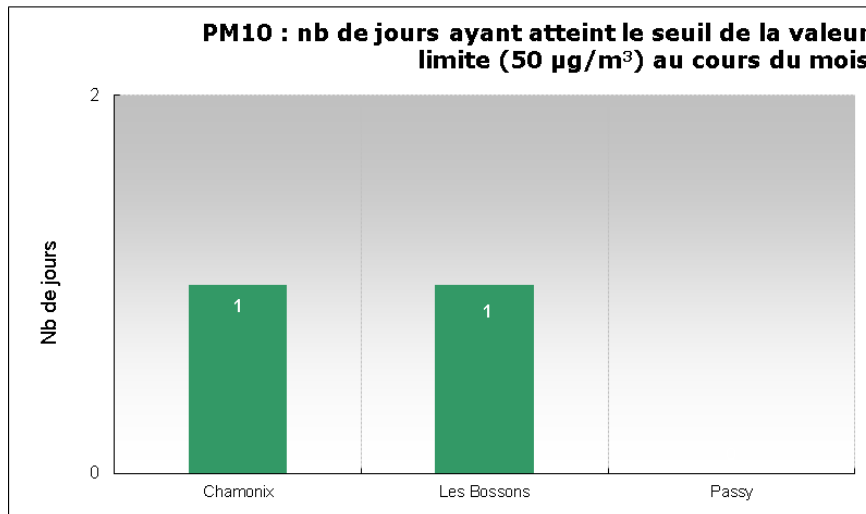
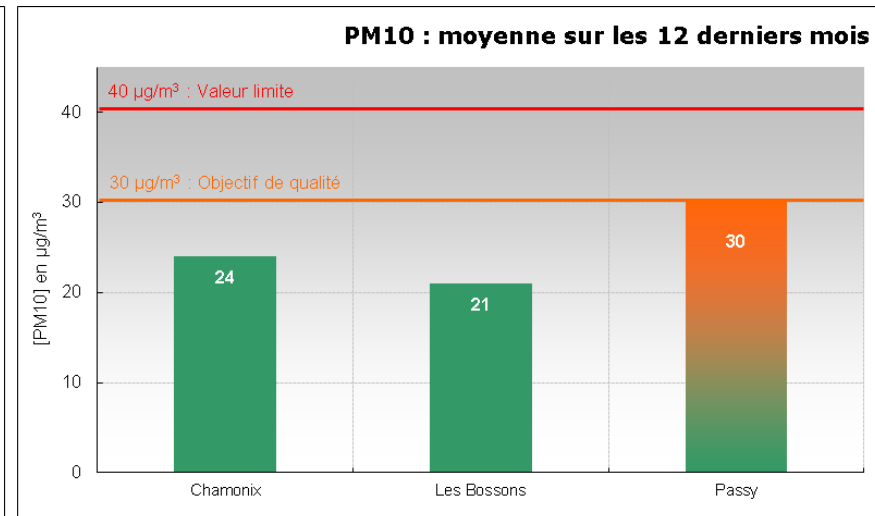
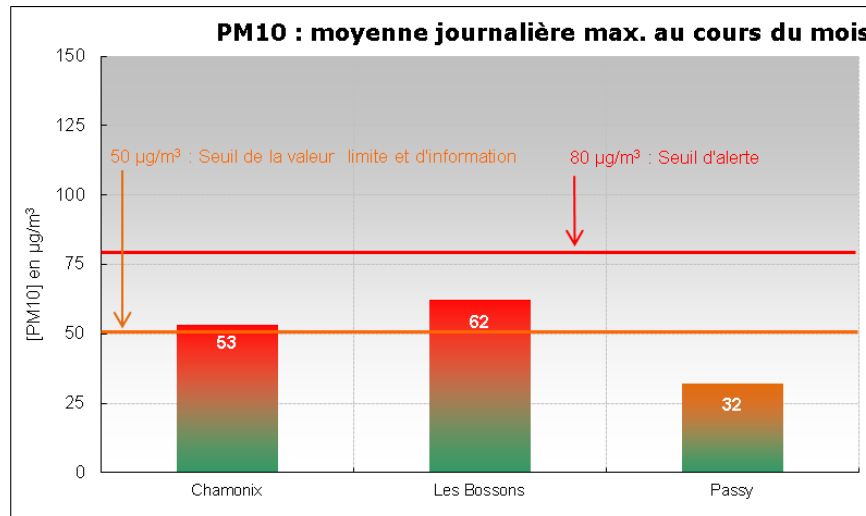
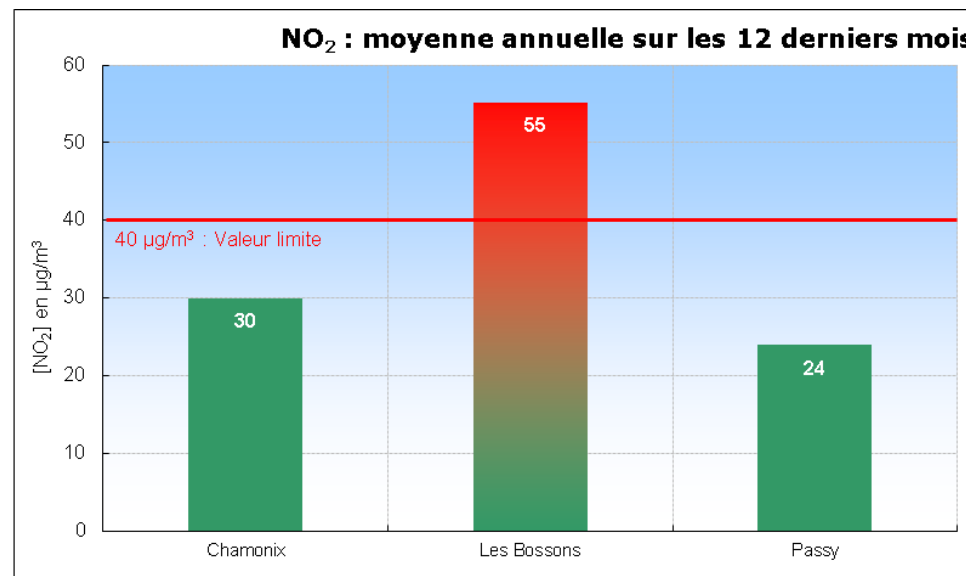
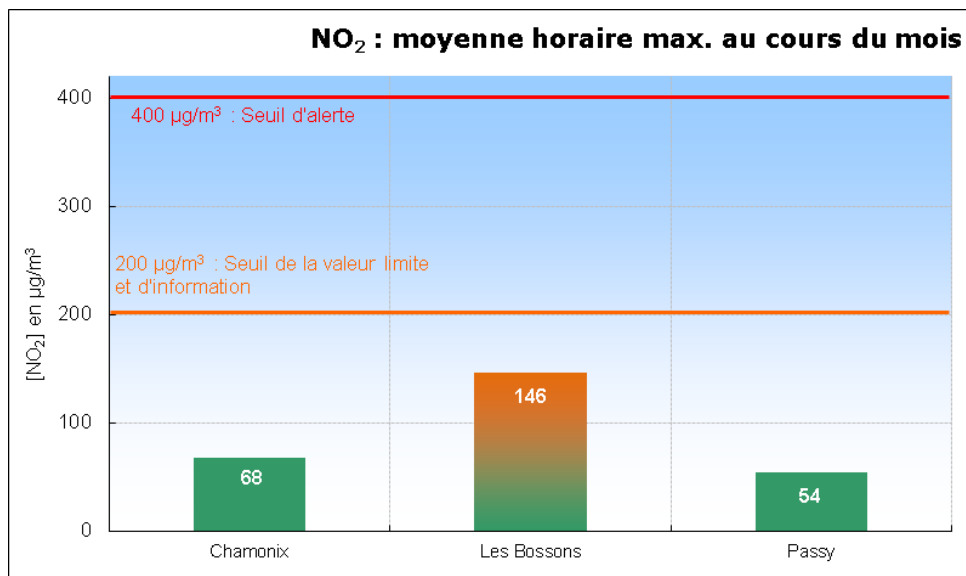


# Bilan mensuel de la qualité de l'air en Pays du Mont-Blanc

## Particules en suspension (PM10)



## Dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>)



### Commentaires

Avec un temps doux, pluvieux et venté, les conditions météorologiques ont été favorables à la dispersion des polluants en ce mois d'avril 2012. La qualité de l'air est majoritairement restée bonne.

Pour les particules fines, la situation s'est améliorée par rapport aux mois précédents. Seul un dépassement du seuil d'information et de recommandations pour les personnes sensibles aux particules, fixé à 50 µg/m<sup>3</sup> en moyenne journalière, a été observé sur les sites de Chamonix et des Bossons. Sur le site de Passy, la situation s'est stabilisée. Il reste cependant le site le plus touché sur ce territoire, avec 33 jours de dépassements de la valeur 50 µg/m<sup>3</sup> pour les particules PM10 depuis le début de l'année (la norme, dite « valeur limite », tolère 35 jours de dépassement de cette valeur par an).

Pour le dioxyde d'azote, la situation a également été favorable à une bonne qualité de l'air. Aucun dépassement du seuil d'information et de recommandations pour les personnes sensibles, fixé à 200µg/m<sup>3</sup> en moyenne horaire, n'a été observé.

Le site le plus exposé au dioxyde d'azote reste le site des Bossons, en proximité immédiate du trafic automobile, dont les niveaux dépassent largement la valeur limite annuelle fixée à 40 µg/m<sup>3</sup> en moyenne annuelle. Toutefois, lorsque l'on s'éloigne des principaux axes de trafic routier, dans les secteurs résidentiels, les concentrations de dioxyde d'azote respectent les valeurs réglementaires.